

Trophées des entreprises en Haute-Vienne

Agenda non classé

Présentation du dispositif

— Description

Participer aux Trophées des entreprises en Haute-Vienne permet de :

- mettre en avant les démarches des entreprises du territoire,
- faire connaître, valoriser les actions et le travail des dirigeants et de leurs équipes,
- partager leurs expériences, afin de créer l'émulation autour de projets concrets.

Attribution d'un prix dans un ou plusieurs des 5 domaines suivants :

- Elles réussissent (performance économique, développement du chiffre d'affaires ou des investissements, évolution du nombre de salariés...),
- Elles rayonnent (ces entreprises qui ont su se développer hors du département),
- Elles se lancent (création, reprise, transmission d'entreprise),
- Elles innovent (innovation de tous types : technologique, organisationnelle, servicielle, RH, commerciale...),
- Elles s'engagent (RSE, transition écologique, économie circulaire).

— Candidats

Ce concours est ouvert à l'ensemble des entreprises de la Haute-Vienne : prestataires de services, industriels, commerçants, agriculteurs, artisans, professions libérales, entreprises solidaires.

De même qu'à des collectifs d'entreprises, à des associations, des collectivités, ou des étudiants. Une entreprise, un collectif peut candidater dans plusieurs catégories, à condition de remplir un dossier par catégorie.

— Dotations

Les lauréats recevront une récompense sous forme de Trophées.

Déposer son dossier

- <https://www.limoges.cci.fr/actualite/candidatez-aux-trophees-des-entreprises-de-la-haute-vienne>